



Webinaire gratuit consacré à

LE STATUT PÉNAL DU MAJEUR PROTÉGÉ : QUEL ACCOMPAGNEMENT PAR LE MJPM ?

10 décembre 2021 de 11 h à 12 h 30

Dans le cadre de son cycle de webinaires pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs, **la Mutuelle Générale des Affaires Sociales - Mutuelle Europe organise une 5^e conférence** qui aborde le statut spécifique du majeur protégé dans les procédures pénales, qu'il soit auteur ou victime des faits.

L'intervenant

Maître Charles Thuillier, avocat au barreau de Paris, présentera :

- Les principaux points de droit du statut pénal des majeurs protégés.
- La fonction du MJPM dans le cadre des procédures.
- Les relations avec les autres parties prenantes, dont l'avocat.

Son intervention sera suivie d'un temps d'échange avec les participants.

Ce webinaire est réservé aux MJPM et aux professionnels du droit.
Pour s'y inscrire, [cliquez ici](#).

Quel statut pénal pour le majeur protégé ?

La mesure de protection judiciaire n'exonère pas la personne protégée de sa responsabilité ni n'empêche une condamnation pénale.

Toutefois, le majeur protégé bénéficie de dispositions procédurales spécifiques. De la même façon, le formalisme juridique connaît des règles spécifiques : garde à vue, perquisition, exécution des peines, etc.

Mais les spécificités du statut pénal de ce public sont malheureusement mal connues, ce qui peut engendrer des conséquences judiciaires graves.



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales, grâce à la fusion avec Mutuelle Europe, propose des solutions en complémentaire santé et prévoyance spécifiques aux attentes et besoins des personnes sous mesure de protection juridique et de leur tuteur ou curateur.



MGAS-Mutuelle Europe, votre partenaire professionnel

La MGAS-Mutuelle Europe vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS-Mutuelle Europe est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

mgas.fr

La MGAS-Mutuelle Europe et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

mjpm.mutuelle-europe.com

Contact presse

Justine Racinet, chargée de communication MGAS-Mutuelle Europe
Tél.: 01 44 10 55 68 | justine.racinet@mgas.fr

96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15
mgas.fr

